

Bruno Kant
1, allée Madeleine
92220 Bagneux

Monsieur le juge pour enfant
Tribunal pour enfant
179-191, avenue Joliot-Curie
92020 Nanterre Cedex

Bagneux, le 6 juin 2010

Affaire 808/0170
Assistance éducative
Lettre ouverte

Monsieur le juge pour enfant,

Fin avril dernier, par lettre ouverte que j'ai postée tardivement, je vous informais que j'avais fait appel d'une décision du juge des tutelles. Ce juge venait encore une fois de rendre une décision sans aucun débat contradictoire, répondant simplement à une correspondance d'une étude de notaire. J'avais alors bien senti qu'il y avait eu un nouveau couac dont mes enfants et ma famille ont bénéficié, surtout Justine.

En effet, une autre décision dite de justice, rendue en mars 2007, par le juge des tutelles, n'a jamais été exécutée. Vous trouverez ci-joint copie de correspondances que Maître Charles Halter, notaire, m'a fait parvenir, il y a peu ; ces correspondances ainsi qu'un récépissé d'un RAR vous confirmeront qu'il y a bien eu d'ultimes couacs dans un dossier qui concerne principalement Justine. Il pourrait y avoir eu détournement de correspondances privées. Ce 24 juin, un ramas de juges de Versailles rendra un délibéré. Si Versailles juge conformément à ses coutumes et usages médiévaux, ce 24 juin, la décision que je contestais sera confirmée en tous points. Il me semble que le nouvel assistant récemment désigné par le juge des tutelles, pour remplacer le précédent administrateur ad'hoc, est notaire. Un notaire et le fonctionnement de telles maisons, des études, est forcément irréprochable, comme le sont tous juges et cabinets ou prétoires, tous sont parfaitement neutres, dignes de confiance, comme tout pasteur ou corbeau, d'utilité publique, comme tout goret du social et ces maisons d'enfant de l'OSE France. Vous pouvez donc déjà balayer tous ces éléments ; ce qui suivra sera encore fabuleux ; qui, hormis moi, pourrait en douter ?

Il me parait important de vous rappeler que ma soeur aînée est trisomique et que vos experts, vos prédécesseurs ainsi que le ministère public, s'emparant de cet « antécédent familial », ont conclu que je serai dérangé, parano et même très dangereux (mais pour qui?), surtout lorsque je parle de tous ces couacs aux divers dossiers qui concernent d'abord ma fille aînée - mais je me sens très souvent un peu concerné, moi aussi.

Affaire 808/0170
Assistance éducative, tribunal pour enfant de Nanterre

Je vous informe qu'il y a peu, j'écrivais à Madame Michèle Alliot-Marie (MAM), notre Garde des Vélodromes. Le cabinet du Ministre de cette justice franco-moldave m'a répondu, me retournant ma propre correspondance, avec quelques traces et marques ; quelqu'un pourrait m'avoir bien lu, probablement la ministre ou quelqu'un d'assez proche, éventuellement son chef de cabinet ; je pense que la nièce de MAM a fait une grosse boulette, mais est-ce grave ? Je vous joins un extrait de cet échange. J'ai depuis quelques temps le très net sentiment que la chancellerie a perçu que quelque chose ne tourne pas très rond au voisinage et dans certains prétoires du coin, ainsi que dans divers dossiers ou affaires qui concernent principalement ma fille Justine. Mais vous pouvez aussi balayer tout cela, ce ne sont jamais que des affaires et histoires « d'ordre privées » et surtout des « difficultés familiales ».

Votre greffe devrait sous peu convoquer, pour une ultime audience à Nanterre, à huis clos, chez le juge pour enfant. En effet, en décembre dernier, le magistrat rapporteur de la chambre des créatures inférieures de Versailles affirmait que la quille, ce n'est que beaucoup plus tard. Vos mesures provisoires se prolongeront encore jusqu'à la fin 2011. En janvier dernier, motivant mieux, Versailles confirmait en tous points. Votre greffe devra donc forcément convoquer puis vous jugerez à nouveau, peut-être une ou deux fois encore, histoire de pousser le bouchon, jusqu'à l'automne 2011 au moins.

Je vous rappelle ce qui suit, de mes écrits à votre attention, du mois de mars dernier : « Si vous décidiez de convoquer prochainement une audience pour débattre [...], je ne suis pas certain de répondre ni d'ailleurs de me faire représenter. En effet, [...], je pense maintenant avoir fourni bien assez d'éléments et je ne supporte plus, ne serait-ce que très occasionnellement, de croiser encore, de discuter toujours avec ou en présence d'obscurantistes, de scientifiques, des sortes de révisionnistes, voire, peut-être même, des négationnistes. D'autre part, Justine est aujourd'hui largement en âge de parler elle-même... Mais selon l'issue de ces débats, s'il y en avait, je me réserverais tout de même la possibilité de faire éventuellement appel de votre décision, de faire ensuite l'effort, un très gros, puis de présenter quand même à la Cour de précédents constats d'un ORL, voire un peu plus. »

Je vous rappelle également cet extrait, de mes écrits à votre attention, d'avril ou mai dernier : « Dans votre correspondance du 22 mars 2010, vous me suggériez de contacter l'ARSEA afin, probablement, de leurs parler de ces problèmes de santé dont se plaint ou parle parfois ma fille Justine. Entre juin 2008 et septembre 2009, j'ai bien essayé de discuter avec les goretts de l'ARSEA. Depuis, je n'ai plus aucun contact avec ces professionnels. Eux-même ne me sollicitent ni ne m'informent jamais. Je n'ai plus l'intention d'échanger quoi que ce soit avec ces gens là. »

Pour cette prochaine audience et des débats qui pourraient suivre, je vous rappelle aussi plus globalement mes trois dernières correspondances que je vous adressais vers novembre 2009, en mars, puis en avril ou mai 2010, avec un bilan du moment. Ces correspondances ont peut-être été versées au dossier d'assistance éducative de Justine, sans quoi, tant pis. Dans la présente, vous pourriez encore une fois percevoir un peu de satire, quelques très franches moqueries et railleries, beaucoup de cynisme aussi, autant, sinon plus que dans les précédentes correspondances que je vous adressais. Vous lisez

bien et je pense que vous êtes à présent suffisamment éclairé par mes soins. Pour le reste, l'ARSEA Alsace rapportera, Maître Delphine Roughol complètera avec ses persiflages puis, ensuite, le pasteur d'Uhrwiller, lui même toujours très prolix en chambre du conseil, pourra encore prêcher ou dire et tout vous expliquer, mieux que quiconque.

Je vous prie de croire, Monsieur le juge pour enfant, en l'assurance de mes plus respectueuses salutations.

Copie à MAM, Garde des vélodrômes, Ministre de cette justice

P.S.: J'insiste bien, je maintiens et rappelle l'intégralité de mes correspondances qui vous parvenaient ces derniers mois, même si je n'en cite que des extraits dans la présente, par exemple, celui-ci : « *Dans les faits dont vous ignorez peut-être tout, ce sont d'autres que moi qui exercent l'autorité parentale sur ma fille Justine, depuis 2004 au moins. A l'occasion, vous pourriez envisager de me déchoir pour ne plus m'accorder qu'un simple droit très occasionnel et approximatif de surveillance sur ma fille aînée, ce serait plus conforme à ce que je peux encore exercer - car j'apprécierais aussi, parfois, un peu plus de franchise, d'honnêteté et de sincérité de la part de la magistrature de ce pays.* »

Pièces jointes :

- récépissé d'une correspondance RAR adressée à un administrateur ad'hoc,
- copie de la réponse, des correspondances que Maître Charles Halter, notaire, m'a fait parvenir, peu avant l'audience à la cour d'appel de Versailles, ce 25 mai dernier,
- copie d'une correspondance du chef de cabinet de MAM ainsi qu'une feuille ou deux, de ma propre lettre et pièces jointes, que ce cabinet me retournait, comme annotées

Il n'y a point de plus cruelle tyrannie que celle que l'on exerce à l'ombre des lois et avec les couleurs de la justice, lorsqu'on va, pour ainsi dire, noyer des malheureux sur la planche même sur laquelle ils s'étaient sauvés. • Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence, Montesquieu, 1721

[Quand les situations n'entrent pas dans le cadre des nouveaux modèles de réussite, quand les enfants ont des réactions et des attitudes qui ne ressemblent pas aux images de « l'enfant du divorce » forgée par notre société,] ceux qui se tournent vers la justice pour qu'elle dise la norme et tranche un conflit de droit ne rencontrent qu'une institution désemparée. Faute de savoir répondre à leur demande, la justice ne peut que mettre en oeuvre tous les moyens possibles pour étouffer les différends. Le démariage. Justice et vie privée, Irène Théry, Odile Jacob, 1993, réédition de 2001, pages 239-240.

Affaire 808/0170

Assistance éducative, tribunal pour enfant de Nanterre

M. KANT avait écrit aux admin ad'hoc désignés par le juge des tutelles
Dans ce PDF publié sur Internet, quelques détails sont masqués

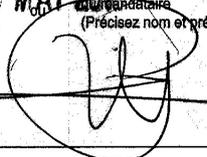
21/07/15
Fluc de 17^e Champs Elysees
29b, bul de Lorraine
BP 60094
57503 SAINT AVOLD

RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION
LA POSTE
Numéro de l'envoi : 1A 042 324 4717 6
POSTE 11292A
FRAB

Présenté / avisé le : 18/05/15

21/07/15
Fluc de 17^e Champs Elysees
29b, bul de Lorraine
BP 60094
57503 SAINT AVOLD

RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION
LA POSTE
Numéro de l'envoi : 1A 042 324 4715 2
POSTE 11292A
FRAB

Présenté / avisé le : 18/05/15
Distribué le : 18 MAI 2015
Signature du destinataire : 
(Précisez nom et prénom)

Bruno KANT
1 allée Madeleine
92220 BAGNEUX

RCS PARIS 356 000 000

Maître Charles Halter a répondu à M. KANT, à la place d'un admin ad'hoc

CHARLES HALTER

Notaire

SUCCESSEUR DE M^{re} STRICHER et FRANCOIS
Espace PIERRARD
29 b Boulevard de Lorraine - Entrée côté parking
B.P. 60 094
57503 SAINT-AVOLD CEDEX



Tél. 03 87 93 91 10
Fax 03 87 93 91 15
E-mail: halter.charles@notaires.fr

Le Notaire reçoit sur rendez-vous

Le 18 mai 2010

Notaires assistants :

M
L
C
J



Monsieur Bruno KANT
1 allée de la Madeleine
92220 BAGNEUX

N/Réf : CH/ES
Succession Kurt Hermann BULOW

Monsieur,

Pour faire suite à votre courrier daté d'hier, je vous adresse sous ce pli une copie du courrier qui a été adressé par Madame [REDACTED] à la COUR D'APPEL DE VERSAILLES

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes salutations distinguées

Etude fermée le samedi

Membre d'une association agréée - le règlement des honoraires par chèque est accepté. Compte CDC : 40031 - 00001 - 0000172591Y - 45

Affaire 808/0170
Assistance éducative, tribunal pour enfant de Nanterre

Un admin ad'hoc pourrait ne pas avoir reçu certaines correspondances à son attention

Madame [REDACTED]
Demeurant professionnellement
Boulevard de Lorraine -Espace Pierrard
57500 SAINT AVOLD

COPIE

+ +
COUR D'APPEL DE VERSAILLES
2ème chambre 1ère section
01.39.49
5 rue Carnot
RP 1113
78011 VERSAILLES CEDEX
+ +

Affaire: Bruno KANT c/ MINISTERE PUBLIC

J
S

SAINT AVOLD, le 29 avril 2010

Monsieur le Greffier

J'exerce la profession de clerc de notaire en l'étude de Me Charles HALTER, notaire à SAINT AVOLD (57500) Espace Pierrard, Boulevard de Lorraine

Dans le cadre de mes fonctions, j'ai été amenée à réaliser certains courriers et formalités pour le dossier de succession de Monsieur Kurt Hermann BULOW.

Par ordonnance du Tribunal d'Instance d'Antony en date du 29 mars 2007, j'ai été désignée administrateur AD HOC aux fins de représenter la mineure Justine KANT dans le règlement de la succession de son grand père, Monsieur Kurt Hermann BULOW.

Cette ordonnance a été notifiée en l'étude de Me HALTER et insérée au dossier sans que j'en sois avisée. (Je n'ai d'ailleurs pas pu avoir une copie de la requête bien que j'en ai fait la demande)

En ce qui me concerne, j'ai été avertie de cette situation lorsque l'on m'a demandé de signer l'affirmation sur la foi du serment ce que j'ai refusé et j'ai alors demandé à être déchargé au profit de Monsieur J [REDACTED] qui lui accepte cette mission.

Je tiens à rester dans le lien de subordination que me confère ma fonction et je ne veux pas être engagée personnellement en signant des actes que le père de la mineure, Monsieur Bruno KANT, se refuse lui-même de régulariser.

En espérant avoir exprimé clairement ma position.

Je vous prie de croire, Monsieur le Greffier, en l'expression de mes salutations distinguées



Madame le ministre aurait lu M. KANT « avec attention »



Paris, le 21 MAI 2010

CABINET
DU MINISTRE D'ETAT
GARDE DES Sceaux, MINISTRE DE LA JUSTICE ET DES LIBERTES

LE CHEF DE CABINET

Référence à rappeler : BDC/CP/FM-201000446638

Monsieur,

Madame Michèle ALLIOT-MARIE, ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, a bien reçu votre courrier relatif à l'audience du 25 mai prochain dans le cadre d'une mesure de protection dont votre fille, Justine ferait l'objet.

Madame le ministre a pris connaissance avec attention de votre correspondance.

Elle m'a chargée de vous faire connaître qu'en raison du principe constitutionnel de l'indépendance de l'autorité judiciaire, il n'appartient pas au ministre de la justice d'intervenir dans une procédure judiciaire en cours, ni d'émettre un avis sur le bien-fondé des droits de l'une ou l'autre des parties dans un litige d'ordre privé.

Je ne puis dès lors que vous inviter à vous mettre en rapport avec votre conseil pour examiner avec lui les moyens les mieux adaptés à mettre en œuvre, de nature à assurer la défense de vos intérêts légitimes devant la juridiction saisie de votre affaire.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Ludivine OLIVE

Monsieur Bruno KANT
1 allée Madeleine
92220 BAGNEUX

13, place Vendôme
75042 Paris Cedex 01
Téléphone : 01 44 77 60 60
<http://www.justice.gouv.fr>

Affaire 808/0170
Assistance éducative, tribunal pour enfant de Nanterre

M. KANT a été très surpris par tout ce que la place Vendôme lui retournait

Bruno Kant
7, allée Madeleine
92220 Bagneux

Madame Michèle Alliot-Marie
Garde des Sceaux
Et ministre de la Justice
Ministère de la Justice
13, p
7504

Bagn 201000446638



Lettre ouverte

Madame Michèle Alliot-Marie,
garde des Vélodromes et ministre de cette Justice franco-moldave,

J'ai fait appel d'une décision du juge des tutelles d'Antony (92) du 15 mars 2010. La cour d'appel de Versailles a convoqué pour ce 25 mai prochain, le greffe me demandant de déposer mes « éventuelles » observations avant ce 4 mai (pièce n° 1).

Ce 3 mai, au greffe de Versailles, je constatais que j'étais le premier ou le seul à déposer des observations. Je constatais également que le dossier avait déjà été transmis au ministère public, il est donc susceptible de formuler bientôt un avis sans même m'avoir lu.

Ce 3 mai, le greffier affirmait qu'il ferait rapidement suivre mes observations tout en m'invitant également à les communiquer au ministère public. Vous trouverez donc, ci-joint, copie de ces observations (pièce n° 2) que j'ai déposées, ce 3 courant, au greffe de la 2ième chambre 1ère section civile de la cour d'appel de Versailles.

Ci-joint, vous trouverez également copie d'une lettre ouverte (pièce n° 3) qui parvient au juge pour enfant de Nanterre. Il devrait bientôt convoquer, pour juillet prochain.

Les documents que je joignais aux pièces n° 2 et 3 seront consultables aux greffes de Nanterre et de Versailles. Ces documents sont également tous consultables sur Internet, je les ai publiés dans mon blog, à l'adresse suivante : <http://justice.cloppy.net>

Par ailleurs, je vous informe qu'il pourrait y avoir un problème au palais de justice de Paris. En effet, j'ai le sentiment que des services égarent ce que j'essaye de faire parvenir au procureur près ce prétoire (pièce n° 4). Par le passé, celui près le tribunal de grande instance de Nanterre ne recevait pas grand chose non plus.

Cordialement.

P.S. : Je confirme ce que j'écris au juge pour enfant de Nanterre, ma soeur trisomique emmerde maintenant ton ministère public. J'invite les pas contents à trouver un drapeau français.

Pièces jointes, toutes publiées et commentées, parmi d'autres, sur Internet :

- 1) Une convocation, pour ce 25 mai, journée internationale des enfants disparus,
- 2) Des observations déposées ce 3 mai 2010, à Versailles,
- 3) Une lettre ouverte au juge pour enfant de Nanterre
- 4) Une correspondance de mars dernier, restée lettre morte

R.

Bruno Kant
1, allée Madeleine
92220 Bagneux

Madame Michèle Alliot-Marie
Garde des Sceaux
Et ministre de la Justice
Ministère de la Justice
13, place Vendôme
75042 Paris cedex 01

Bagneux, le 6 juin 2010

Lettre ouverte

Madame Michèle Alliot-Marie,
garde des Vélodromes et ministre de cette Justice franco-moldave,

Vous trouverez ci-joint copie d'une lettre ouverte ainsi que quelques pièces jointes qui parviennent au juge pour enfant de Nanterre, en prévision d'une toute prochaine audience en chambre du conseil – tout est « d'ordre privé ».

Je pense que le contenu de cet envoi va beaucoup plaire à votre nièce Ludivine.

Cordialement.